

Tarifs applicables à compter du 01/03/2025 par délibération du 03/02/2025

Revalorisation selon l'indice INSEE des prix à la consommation 2023-2024 cumulés = 5,27%

	SALLE A LOUER COMMUNE DE TERRANJOU	Nombre de personnes	Acacias MB		La Fuye Chavagnes		Salle loisirs NDA		Ormeau MB		Milon Chavagnes*		Petit Girondeau MB			
		Assis	155		103		189		50		80		40			
		Debout	206		220		233									
<i>PARTICULIERS</i>			été	hiver	été	hiver	été	hiver	été	hiver	De mi-juin à mi-août	hiver	De fin avril à mi-octobre	hiver		
PARTICULIERS	commune - week end (2 jours)		420 €	441 €	354 €	372 €	332 €	348 €	126 €	133 €	126 €	Pas de location l'hiver	126 €	Pas de location l'hiver		
	commune - jour semaine, (du lundi au vendredi).		243 €	256 €	199 €	208 €	177 €	185 €	91 €	95 €	83 €		83 €			
	commune - réveillon (24 et 25 /12 ou 31/12 et 01/01).			928 €		928 €		696 €		192 €						
	commune - vin d'honneur / mariage		55 €	58 €	55 €	58 €	55 €	58 €	55 €	58 €	55 €		55 €			
	commune - vin d'honneur / sépulture		21 €	21 €	21 €	21 €	21 €	21 €	21 €	21 €	21 €		21 €			
	hors commune - week end (2 jours)		707 €	743 €	531 €	557 €	497 €	522 €	228 €	240 €	221 €		221 €			
	hors commune - jour semaine, (du lundi au vendredi).		354 €	372 €	332 €	348 €	177 €	185 €	172 €	180 €	111 €		111 €			
	hors commune - réveillon 24 et 25/12 ou 31/12 et 01/01).			1 393 €		1 160 €		928 €		361 €						
	hors commune - vin d'honneur		111 €	116 €	111 €	116 €	111 €	116 €	111 €	116 €	111 €		111 €			
<i>ASSOCIATIONS</i>																
ASSOCIATIONS	associations de Terranjou - 1 fois/an, 1 journée (AG ou Repas)		Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Pas de location l'hiver	Gratuit	Pas de location l'hiver		
	associations de Terranjou - réunion le soir (Reunion, AG HORS REPAS)				Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit		Gratuit			
	associations de Terranjou - location week end		199 €	208 €	155 €	162 €	121 €	127 €	Gratuit	Gratuit	Gratuit		Gratuit			
	association de parents d'élèves ou écoles de Terranjou		Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit		Gratuit			
	fêtes des écoles de Terranjou de fin d'année et associations humanitaires		Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit		Gratuit			
	associations hors commune - location 1 jour		309 €	325 €	287 €	302 €	232 €	244 €	PAS DE LOCATION		PAS DE LOCATION		PAS DE LOCATION			
	associations hors commune - location week end		442 €	464 €	420 €	441 €	354 €	372 €	PAS DE LOCATION		PAS DE LOCATION		PAS DE LOCATION			
<i>ENTREPRISES</i>																
ENTREPRISES	société ou professionnel - location 1 jour		309 €	325 €	276 €	289 €	232 €	243 €	143 €	151 €	PAS DE LOCATION		PAS DE LOCATION			
	société ou professionnel - location week end		442 €	464 €	420 €	441 €	354 €	372 €	232 €	244 €	PAS DE LOCATION		PAS DE LOCATION			
<i>GARANTIES</i>																
GARANTIES	DEGRADATIONS : Les frais de remise en état de la salle seront facturés au coût réel majoré des frais de gestion de 5 %. Le recouvrement se fera via le Trésor Public.															
	PROPRETÉ des biens mis à sa disposition : En cas de défaut de nettoyage ou de rangement constaté lors de l'état des lieux de sortie (sanitaires, cuisine, sol, tables, chaises...), le coût de la prestation de nettoyage de la salle sera facturée au locataire, majoré d'un forfait de 100 euros. Le recouvrement se fera via le Trésor Public.															
	VAISSELLE, MOBILIER, EQUIPEMENTS : Les frais de remplacement seront facturés au tarif de la facture de remplacement de l'équipement, majorés de 5% de frais de gestion. Le recouvrement se fera via le Trésor Public.															
	EN CAS D'ANNULATION , saufs événements imprévisibles (Décès du ou des locataires, d'un ascendant ou descendant direct (fournir acte de décès et pièces justificatives du lien de parenté)), le locataire doit informer la mairie par écrit et au minimum un mois avant la prise de possession des lieux. Le locataire du contrat se verra facturer : 25 % du montant de la location, si l'annulation a lieu plus de 15 jours avant la date, 75 % du montant de la location, si l'annulation a lieu moins de 15 jours avant la date.															
PERIODE ÉTÉ : 16 AVRIL AU 14 OCTOBRE			PERIODE HIVER : 15 OCTOBRE AU 15 AVRIL													
*Période location à définir avec les associations chaque année			LES TARIFS ONT ÉTÉ ARRONDIS A LA DECIMALE LA PLUS PROCHE													